

Instruction n° 2011-I-17 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
au 30 septembre 2018

Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L. 513-28 et suivants du Code monétaire et financier et qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du **Groupe Crédit Mutuel CM11**.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat, d'informations relatives à la qualité des actifs financés.

Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 30 septembre 2018.

1) Répartition par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
Créances commerciales	0 M €
Crédits à l'exportation	0 M €
Crédits de trésorerie	0 M €
Crédits à l'équipement	0 M €
Crédits investisseurs à l'habitat	31 001 M €
Crédits promoteurs	0 M €
Autres crédits	0 M €
TOTAL	31 001 M €

Types de contreparties	Encours
Sociétés non financières et entrepreneurs	0 M €
Particuliers	31 001 M €
Autres	0 M €
TOTAL	31 001 M €

Types de garanties	Encours
Garanties hypothécaires sur habitations	21 939 M €
Cautions délivrées par un établissement de crédit	9 062 M €
TOTAL	31 001 M €

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayé dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

	Prêts garantis par une hypothèque	Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit
Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours	Encours
Capital restant dû à la clôture de l'exercice	15 962 M €	6 712 M €
Produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	5 977 M €	2 350 M €
TOTAL	21 939 M €	9 062 M €

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
1993	0 M €	1	0 M €	0
1994	0 M €	1	0 M €	0
1996	0 M €	14	0 M €	0
1997	1 M €	40	0 M €	1
1998	3 M €	270	0 M €	1
1999	14 M €	1 424	0 M €	29
2000	33 M €	1 733	0 M €	20
2001	47 M €	1 810	1 M €	26
2002	87 M €	2 828	3 M €	115
2003	208 M €	5 726	18 M €	693
2004	450 M €	10 704	76 M €	2 671
2005	924 M €	17 024	210 M €	5 189
2006	1 272 M €	20 288	296 M €	5 926
2007	1 271 M €	19 210	261 M €	4 728
2008	774 M €	12 364	145 M €	2 764
2009	891 M €	12 985	268 M €	4 734
2010	1 650 M €	22 363	812 M €	13 112
2011	1 254 M €	16 437	516 M €	8 487
2012	1 148 M €	14 017	385 M €	5 440
2013	2 122 M €	22 402	1 084 M €	12 463
2014	2 000 M €	19 782	746 M €	8 438
2015	3 490 M €	28 773	2 066 M €	18 862
2016	2 532 M €	20 009	1 274 M €	11 505
2017	1 542 M €	11 300	780 M €	6 594
2018	226 M €	1 535	121 M €	986
TOTAL	21 939 M €	263 040	9 062 M €	112 784

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
0	4 M €	948	2 M €	651
1	71 M €	7 754	38 M €	4 159
2	168 M €	9 994	99 M €	5 730
3	265 M €	10 712	144 M €	5 641
4	371 M €	11 382	189 M €	5 598
5	506 M €	12 831	248 M €	5 944
6	644 M €	14 076	303 M €	6 092
7	883 M €	16 479	465 M €	8 104
8	957 M €	15 725	445 M €	6 953
9	1 031 M €	14 755	473 M €	6 477
10	1 112 M €	14 470	490 M €	5 996
11	1 175 M €	14 083	475 M €	5 300
12	1 558 M €	16 507	713 M €	7 285
13	1 582 M €	15 643	666 M €	6 407
14	1 416 M €	13 056	558 M €	5 117
15	1 270 M €	11 049	473 M €	3 997
16	1 226 M €	9 941	441 M €	3 518
17	1 879 M €	14 103	827 M €	6 126
18	1 645 M €	11 735	670 M €	4 780
19	1 179 M €	8 113	472 M €	3 201
20	633 M €	4 536	194 M €	1 389
21	468 M €	3 308	123 M €	883
22	706 M €	4 605	205 M €	1 320
23	615 M €	3 882	175 M €	1 125
24	437 M €	2 577	135 M €	780
25	105 M €	573	36 M €	194
26	9 M €	58	1 M €	5
27	12 M €	67	1 M €	6
28	9 M €	57	1 M €	5
29	3 M €	20	0 M €	1
30	0 M €	1	0 M €	0
TOTAL	21 939 M €	263 040	9 062 M €	112 784

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et est noté Aa3 par Moody's et AA par DBRS. Tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul des ratios mentionnés à l'article R. 513-8 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés au 1) et 5) :

Néant

II- Exposition sur les personnes publiques

Néant

III - Organismes de titrisation et entités similaires

Néant

IV- Valeurs de remplacement

Au 30 septembre 2018, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH s'élèvent à 6 135 098 960 euros et sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash : 280 098 960 Euros
- Dépôts à terme des sommes reçues à titre de collatéral suite à l'activation du Pré-maturity Test : 5 855 millions d'euros. Ce placement auprès de la BFCM se présente sous forme d'un prêt avec un préavis de 2 jours.

V- Remboursements anticipés

Suite aux recommandations de la BCE, la méthodologie Groupe retenue pour le calcul des remboursements anticipés a évolué. L'objectif de cette évolution est de déterminer des taux prospectifs plus pertinents en fonction de scénarios de taux attendus et non plus de se baser uniquement sur l'historique constaté par le passé.

Cette nouvelle méthodologie Groupe, appliquée à la SFH depuis le 31/03/2018, distingue les rachats structurels (indépendant des conditions de marchés) des rachats conjoncturels (fonction de l'évolution des taux d'intérêts). La modélisation mise en place tient compte des taux de l'ensemble des contrats de crédits à l'habitat accordés et du scénario de taux TEC 15 retenu au niveau du scénario budgétaire du Groupe. Ce taux de rendement des emprunts d'Etat à 15 ans, pris en compte avec application d'un délais de 6 mois, constitue l'indice historiquement le mieux corrélé avec ce retard.

Il en résulte une matrice de taux exprimés en annuel glissant qui se présente de la manière suivante au 30 septembre 2018 :

Année 1	6,88%
Année 2	5,81%
Année 3	5,63%
Année 4	5,43%
Année 5	5,32%
Année 6	5,25%
Année 7	5,18%
Année 8	5,11%
Année 9	5,06%
Année 10	5,00%

VI- Risque de taux et de change

Les conditions de fonctionnement de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH ne doivent pas, par principe, l'exposer à un risque de taux ou de change qui ne soit pas couvert par ailleurs.

Les fonds collectés par l'émission de titres sont reprêtés à la BFCM avec les mêmes caractéristiques de taux et de durée. L'actif et le passif sont ainsi parfaitement adossés en durée et en taux.

Le risque de taux se résume aux risques liés aux emprunts subordonnés et au placement des fonds propres.

Au 30 septembre 2018, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan était de -2 millions d'euros pour une hausse des taux de 200pb.

La société pourrait être exposée à un éventuel risque de taux et de change en cas de défaillance de la BFCM. Dans ce cas, la société serait amenée à exercer sa garantie et deviendrait propriétaire des crédits à l'habitat. Les documents du programme d'émission permettent à Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH de mettre en place des mécanismes de couverture des risques de taux et de change (tels qu'une surcollatéralisation, la mise en place de réserves de trésorerie, des règles additionnelles de sélection sur les actifs éligibles ou tout autre mécanisme qui respecte les dispositions légales applicables aux sociétés de financement de l'habitat) et notamment de conclure des swaps spécifiques avec des contreparties devant satisfaire à des critères de rating précis pour la couverture de ces risques dès dégradation de la note de la BFCM.

Pour le risque de change, des swaps de devise ont été mis en place et la contrepartie de ces swaps est actuellement BFCM qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation du programme d'émission : A (long terme) par Standard & Poor's, P-1 (court terme) et A2 (long terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch.

En cas de dégradation de la note de la BFCM en dessous des seuils A (long terme) par Standard & Poor's, P-1 (court terme) et A2 (long terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch, BFCM devra être remplacé par des contreparties éligibles.

Pour le risque de taux, conformément à la mise à jour du programme d'émission de Juillet 2015 et en accord avec les agences de notation, ce risque de taux potentiel par transparence est couvert par une adéquation naturelle de l'actif et du passif ainsi que par la surcollatéralisation. En effet, la très grande majorité (de l'ordre de 90 %) du coverpool est constituée de crédits à taux fixe, et ces actifs sont adossés au passif dans une proportion du même ordre par des émissions à taux fixes.

VII- Couverture du besoin de liquidité

L'article R.513-7 prévoit une obligation de couverture à tout moment des besoins de trésorerie à 180 jours de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH.

Les besoins de trésorerie s'entendent comme :

- * les flux prévisionnels de principal et d'intérêts sur le passif
- * diminués des flux prévisionnels d'intérêt et de principal sur les actifs de remplacement et sur les actifs reçus à titre de garantie
- * diminués (ou augmentés suivant le cas), des montants à payer (ou à recevoir) afférents aux instruments financiers à terme visés à l'article L.513-10.

Ce besoin net de trésorerie est aujourd'hui couvert par le montant déposé dans le Cash Collateral Account suite à l'activation du Pre-Maturity Test. Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH bénéficie en effet d'une mise à disposition de liquidité permettant de couvrir intégralement les tombées de principal des émissions à venir au cours des 9 prochains mois.

Au 30/09/2018, le montant de liquidité mis à disposition de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH est de 5 855 000 000 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.